



Délibération du comité syndical Séance du 2 avril 2019

SDE35	
Village des collectivités	
1 avenue de Tizé CS43603	
35236 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	21
Absents :	17
Quorum :	19
Votants :	21
Reçu en préfecture	10/04/2019
Publication	10/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à onze heures, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille dix-neuf, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Jean-Claude BELINE et Daniel GUILLOTIN, Vice-présidents ; Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Claude GUERIN, Michel JEULAND, André LATREILLE, Patrick LE GUYADER, Jean-Luc MORLAIS, Nadège NOISETTE, et Patrick SAULTIER, délégués titulaires. Jacques BENARD et André BRIZARD, délégués suppléants.

Absents ou excusés : Jean-Luc DUPUY, Loïc GODET, Christophe MARTINS-MARQUES, Vice-présidents, Camille BONDU, Olivier DEHAESE, Didier DUPERRIN, Jean-Yves GOMMELET, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, Robert MONNIER, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Alain PAUL, Jacques POUPART, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 21 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Bureau peut valablement délibérer.

Délibération n°20190402_COM_12 - SEML Energ'IV - Prise de participation dans la SAS CIREN

Préambule

La SEML Energ'IV a pour objectif de favoriser l'acceptation des projets d'Énergie Renouvelable par les habitants en systématisant les démarches de concertation le plus en amont possible et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent. Les coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelable participent à l'atteinte de cet objectif.

Présentation du projet

En mars 2017, le projet de centrale solaire de l'école Albert De Mun a été retenu par la fabrique citoyenne de la Ville de Rennes. Présenté par un collectif d'une dizaine d'habitants du quartier Sud Gare, ce projet proposait à la fois de réaliser sur le toit de l'école primaire Albert De Mun une centrale solaire, et d'organiser autour de ce projet l'information, la sensibilisation des habitants du quartier et de la ville aux questions de la maîtrise de la consommation d'énergie. L'intention initiale du collectif était aussi de développer des projets citoyens participatifs sur l'énergie solaire et les énergies alternatives à Rennes et ses environs.

L'association a également manifesté auprès de la Ville de Rennes son souhait de faire démarrer une coopérative citoyenne qui installe et exploite des unités de production d'électricité renouvelable. En s'inspirant de cas similaires déjà en place, l'association a construit une proposition de structure juridique appelée à porter l'achat, l'installation et l'exploitation des unités de production d'électricité à base d'énergie renouvelable sur le territoire de Rennes et alentour. Cette démarche est complètement en phase avec le PAEC de la ville de Rennes.

Les bâtiments de la Ville de Rennes sont un vivier de toitures qui peuvent être mises à disposition pour les équiper de centrales photovoltaïques. C'est ainsi que le toit de la patinoire le Blizz, avec sa toiture représentant un potentiel d'environ 160kWc (environ 1 000 m²), devrait être le premier projet de la coopérative.

Participation de la SEM Energ'IV à la SAS à capital variable CIREN (Citoyenne rennaise de l'énergie)

Cette société à capital variable est régie par les règles suivantes :

- Principe coopératif : 1 personne = 1 voix
- Une assemblée générale composée de 4 collèges : Citoyens – Associations de la transition énergétique – Salariés – Personnes morales
- Modération des revenus distribués (intérêts des Comptes Courants d'Associés et dividendes) avec un maximum de 3 % des capitaux apportés
- Objectif d'équilibre en s'autorisant des revenus de l'ordre de 1 % (rentabilité comparable à un livret A)
- Réinvestissement des excédents dans d'autres unités de production ou en faveur de la transition énergétique (économies d'énergie...)

L'entrée d'Energ'iv dans la SAS à capital variable CIREN est prévue second trimestre 2019 au sein du collège personne morale.

La valeur de la part à la date de la souscription est de 50 euros. La SEML Energ'iv prévoit de souscrire pour 15 000 euros.

Le capital cible à la création est de 120 000 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical donne un avis favorable concernant :

- la prise de participation de la SEML Energ'iv au capital de la future SAS à capital variable CIREN, via une souscription à hauteur de 15 000€.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Didier NOUYOU**

